Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_10VF-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Franck PICHOT, Danielle SENNINGER.

Ont donné procuration :
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Émile JAN
Jean-Pierre FRANGEUL donne pouvoir à Tifenn LE GUYADER
Jean-Yves GLEMAU donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE
Jean-Charles LE QUELLEC donne pouvoir à Fabien LEROUX
Céline MOTEL-DAVID donne pouvoir à Jean-Claude LUBERT
Grégory PACAUD donne pouvoir à Patrick BOULAIS
Lucie PERRINEL donne pouvoir à Franck PICHOT
Isabelle RACAPE donne pouvoir à Elisabeth FLEHO

Étaient absents : Morgane CHAPDELAINE, Jord LEVESQUE, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ

Secrétaire de séance : Patrick BOULAIS

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 15
Procurations	: 8
Votants	: 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/01/2026
Date d'affichage : 21/01/2026

DELIBERATION 2026 – 01 – 10
ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR ET D'UNE CHARTE NUMERIQUE

Annexes :

- Règlement intérieur de l'Ilot de la Minoterie
- Charte numérique

Rapport de Franck PICHOT, Maire,

Un règlement intérieur de l'Ilot de la Minoterie a été rédigé afin de :

- définir les droits et devoirs des usagers,
- encadrer les modalités d'inscription et de prêt de la médiathèque,
- préciser les règles de vie collective au sein de l'équipement,

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_10VF-DE

- sécuriser juridiquement la collectivité et les agents,
- assurer un usage responsable des ressources culturelles et numériques.

Il est par ailleurs proposé que l'accès aux outils numériques soit soumis au respect d'une charte numérique spécifique qui encadre l'utilisation d'internet et des équipements numériques afin de promouvoir un usage responsable, citoyen et sécurisé, notamment auprès des mineurs.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Îlot de la Minoterie,
- d'approuver la charte d'utilisation des outils numériques associée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de l'Îlot de la Minoterie et la charte d'utilisation des outils numériques associée,

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Patrick BOULAIS